

Missions d'ordre public dans le cadre de la gestion des mesures corona

Qu'importe la crise, la Police Fédérale est tenue de préserver ses missions essentielles, en tenant compte des mesures sanitaires en place et de leur évolution, afin d'assurer la sécurité de la société.

En effet, la crise sanitaire et les décisions du gouvernement ont donné des missions supplémentaires à la police telles que :

- le contrôle du respect de l'interdiction de rassemblement ;
- le contrôle du port obligatoire du masque ;
- le contrôle des déplacements non essentiels, y compris aux postes-frontières ;
- le contrôle du respect des règles de distanciation sociale ;
- le contrôle de la fermeture des commerces non essentiels et des établissements horeca ;
- le contrôle de l'interdiction des feux d'artifice ;
- le contrôle du respect du couvre-feu ;
- la sécurisation des lieux de stockage et du transport des vaccins ;
- le contrôle de l'obligation de compléter le formulaire PLF pour les personnes rentrant au pays ou les étrangers devant présenter un résultat de test négatif ;
- le contrôle de la quarantaine et du testing ;
- le contrôle de la non-participation/non-organisation à une lockdown-party ;
- le contrôle de l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique ;
- etc.

Les nouvelles missions liées à la gestion du Covid-19 étaient plutôt atypiques et presque contre-nature pour la police : il fallait soudain s'adresser aux citoyens et leur infliger une amende pour avoir fait des déplacements non essentiels, s'être rassemblés debout à plus de quatre personnes à l'extérieur ou ne pas avoir porté de masque buccal. Des tâches qui ont parfois un impact négatif sur la relation entre la police et les citoyens.

Nombre de procès-verbaux enregistrés pour des infractions au Covid-19

Nombre de faits	2020
Infraction "santé publique"	29 139
Non-respect de l'interdiction de rassemblement	58 652
Non-respect de l'interdiction de déplacement	57 411
Non-respect des règles relatives au port du masque	25 604
Non-respect des règles de distanciation sociale	10 001
Non-respect de l'ordre de fermeture	1 204
Non-respect des règles en matière d'alcool	769
Non-respect des heures d'ouverture	685

Nombre de faits	2020
Non-respect des règles en matière de prévention et d'hygiène (professionnels)	565
Non-respect des règles de limitation des groupes/participants	246
Non-respect de l'interdiction d'utilisation de pipes à eau	214
Non-respect des modalités par les clients	200
Non-respect des règles en matière d'enregistrement des données à caractère personnel	194
Non-respect de l'interdiction de manger/boire	193
Non-respect de l'interdiction de participer à des fêtes illégales	146
Non-respect des règles relatives au Passenger Locator Form	129
Non-respect d'autres mesures liées au Covid-19	254
Autres faits avec indice parquet 62 (santé publique)	6 082
Total	191 688



Renfort de la Police Aéronautique pour les contrôles aux frontières terrestres

La première vague de mesures corona s'est notamment traduite par une interdiction des déplacements non essentiels, ainsi que par une interdiction d'accès au territoire pour toute personne dépourvue de motif de voyage valable.

Rapidement, un besoin de renforts s'est fait sentir pour effectuer les contrôles aux frontières terrestres sur les autoroutes. Dès le 24 mars, les membres de la Police Aéronautique étaient à pied d'œuvre afin d'aider leurs collègues de la Police Fédérale de la Route à mener à bien cette tâche exigeante. Quelques semaines plus tard, une demande d'appui similaire émanait des collègues des zones de police locales limitrophes des Pays-Bas. Jusqu'à la fin mai, la Police Aéronautique a ainsi déployé chaque jour plusieurs équipes afin de contrôler le respect des mesures corona aux frontières terrestres.

Un bel exemple de collaboration au service de la société et de la santé publique.

“Une année hors normes.”

"Inutile de rappeler que l'année 2020 a été une année hors normes. Tous les plans ont été chamboulés par le Covid. Le pays tout entier est passé par différentes phases de confinement et de déconfinement. Notre activité en a été fort marquée. Mais si certains chiffres ont fortement baissé, comme le nombre d'accidents de roulage ou le nombre d'événements requérant une présence policière, nous avons dû aussi nous réinventer. C'est ainsi que, par exemple, la Police Fédérale de la Route (DAH) a dû mettre sur pied des contrôles frontières sur les autoroutes, renforcés par bon nombre d'effectifs venant des autres directions de la Direction générale de la police administrative (DGA). Au plus fort de la crise, nous nous sommes organisés pour pouvoir assurer en tout temps les renforts et pour anticiper les demandes. Je remercie tous les membres du personnel de la DGA qui ont montré de la plus belle manière que disponibilité et flexibilité ne sont pas de vains mots. Merci aussi aux collaboratrices et collaborateurs de la Direction des opérations de police administrative (DAO) qui ont assuré la planification et l'organisation des effectifs, un vrai casse-tête en pareilles circonstances !"



PREMIER COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE ANDRÉ DESENFANTS

Directeur général de la police administrative